

Fiche de données de sécurité

Gagekote 8

www.vpgsensors.com




CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Date d'édition: 15/07/2022
Date de la Première Édition: 15/07/2022
Version 2.0

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

| | | |
|------------|--|---|
| 1.1 | Identificateur de produit Nom du Produit Code du produit. Identificateur de formule unique (IFU) Forme nano | Gagekote 8 Non applicable Non applicable Le produit ne contient pas de nanoparticules. |
| 1.2 | Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Utilisation Identifiée Usages déconseillés | Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie Rien d'autre que ce qui précède. |
| 1.3 | Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Identification de la société Téléphone Fax E-mail (personne compétente) | VISHAY MEASUREMENTS GROUP GMBH Tatschenweg 1 74078 Heilbronn Deutschland +49 (0) 7131 39099-0 +49 (0) 7131 39099-229 mm.de@vpgsensors |
| 1.4 | Numéro d'appel d'urgence Tél. d'urgence Langues parlées | + 33 (0)1 45 42 59 59 Heures de bureau: 24 heures, 7 jours par semaine CHEMTREC (24 hours) Toutes les langues européennes officielles. |

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

| | | |
|--------------|--|---|
| 2.1 | Classification de la substance ou du mélange | Flam. Liq. 2; H225 |
| 2.1.1 | Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) | Asp. Tox. 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 Repr. 2; H361d STOT RE 2; H373 Aquatic Chronic 3; H412 |
| 2.2 | Éléments d'étiquetage Nom du Produit Pictogramme(s) de Danger | Selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) Gagekote 8    |
| | Mention(s) d'Avertissement | DANGER |

Fiche de données de sécurité

Gagekote 8

www.vpgsensors.com

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Date d'édition: 15/07/2022
Date de la Première Édition: 15/07/2022
Version 2.0

| | |
|-----------------------------|---|
| Contient: | Toluene et Methyl ethyl ketone |
| Mention(s) de Danger | H225: Liquide et vapeurs très inflammables. H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315: Provoque une irritation cutanée. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges. H361d: Susceptible de nuire au fœtus. H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| Mention(s) de mise en garde | P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P273: Éviter le rejet dans l'environnement. P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive. P301+P310: EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P331: NE PAS faire vomir. P308+P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P403+P235: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. |
| Information supplémentaire | Rien de connu |
| 2.3 Autres dangers | Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent parcourir des distances considérables vers une source d'ignition et de retour de flamme. Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH. |

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances - non applicable.

3.2 Mélanges

Classification CE Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

| Identité chimique de la substance | %W/W | n°CAS | N°CE | No. D'Enregistrement d'REACH | Classification des dangers |
|-----------------------------------|-----------|----------|-----------|--|---|
| Toluene | 45 - < 55 | 108-88-3 | 203-625-9 | Pas encore assigné dans la chaîne d'approvisionnement. | Flam. Liq. 2; H225 Asp. Tox. 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Repr. 2; H361d STOT RE 2; H373 Aquatic Chronic 3; H412 |
| Methyl ethyl ketone | 10 - < 20 | 78-93-3 | 201-159-0 | Pas encore assigné dans la chaîne d'approvisionnement. | Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 EUH066 |

Note: Pour le texte complet des mention de danger, consulter le chapitre 16.

Gagekote 8

www.vpgsensors.com

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Date d'édition: 15/07/2022
Date de la Première Édition: 15/07/2022
Version 2.0

RUBRIQUE 4: Premiers secours



4.1 Description des premiers secours

Protection individuelle du premier sauveteur

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Porter un équipement de protection personnel approprié et éviter tout contact avec le produit. Assurer une ventilation adéquate. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter tout contact. Déconseillé aux femmes enceintes.

Inhalation

EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Pratiquer la respiration artificielle si la respiration a cessé ou présente des signes de défaillance. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Contact avec la peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec savon et de l'eau. Si l'irritation (rougeurs, éruption ou apparition de cloques) s'étend, consulter un médecin.

contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Ingestion

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. NE PAS faire vomir. S'il y a vomissement, tourner le sujet sur le côté. Ne pas administrer de lait ou de boissons alcoolisées. Se rincer la bouche à l'eau mais ne pas avaler. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Susceptible de nuire au fœtus. - Inhalation. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée: système nerveux central - Inhalation.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Instructions pour le Médecin:

Traitement symptomatique.

EN CAS D'INGESTION: Envisager l'utilisation de charbon en suspension (240 ml d'eau / 30 g de charbon). Dose habituelle : 25 à 100 g chez les adultes. Si besoin est (et sous surveillance médicale), procéder à un lavage gastrique avec protection des voies respiratoires par intubation endotrachéale.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Comme approprié pour combattre un feu environnant. De préférence, éteindre l'incendie avec de la mousse, de l'anhydride carbonique ou de la poudre chimique.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser de jet d'eau. Une aspersion d'eau directe risquerait de propager l'incendie.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquide et vapeurs très inflammables. Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Oxydes de carbone et Oxydes d'azote. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent parcourir des distances considérables vers une source d'ignition et de retour de flamme.

5.3 Conseils aux pompiers

Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les fumées. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils

Fiche de données de sécurité

Gagekote 8

www.vpgsensors.com

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Date d'édition: 15/07/2022
Date de la Première Édition: 15/07/2022
Version 2.0

sont exposés au feu. Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Éviter tout contact. Ne pas ingérer. en cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Ne pas respirer les vapeurs. Assurer une ventilation adéquate. Supprimer toutes les sources d'inflammation. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Enlever les vêtements et les laver avant de les réutiliser. Isoler la zone et laisser les vapeurs se disperser. Dans des espaces restreints, égouts, etc., les vapeurs peuvent s'accumuler pour former des mélanges explosifs avec l'air.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau. Alerter les autorités compétentes en cas de déversement ou de décharge incontrôlée dans le réseau des eaux usées.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Utiliser du matériel ne produisant pas d'étincelles pour ramasser les produits inflammables. Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Transférer dans un conteneur pour élimination. Ventiler la zone et nettoyer la surface de déversement une fois la récupération de la matière effectuée. Éliminer ce produit et son récipient comme un déchet dangereux
- 6.4 Référence à d'autres sections** Voir Rubrique: 8, 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outil produisant des étincelles. Assurer une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter tout contact. Ne pas respirer les vapeurs. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Conserver à l'abri de la lumière solaire directe.
- température de stockage
Temps limite de stockage
Matières incompatibles
- Ambiante 5 – 25°C
Stable dans les conditions normales.
Tenir à l'écart de: Aérosol, liquides inflammables, Matière comburante (agent oxydant), corrosif substances, acides et alcalis
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Voir Rubrique: 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 Paramètres de contrôle**
8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

| Substance | N° CAS | VLEP-8h | | VLCT (ou VLE) | | Observations | TMP No. | FT No. | Année |
|-------------------|----------|---------|-------------------|---------------|-------------------|--------------|----------|--------|-------|
| | | ppm | mg/m ³ | ppm | mg/m ³ | | | | |
| Toluène | 108-88-3 | 20 | 76,8 | 100 | 384 | R2, * | 4bis, 84 | 74 | 2012 |
| Méthyléthylcétone | 78-93-3 | 200 | 600 | 300 | 900 | * | 84 | 14 | 2007 |

Fiche de données de sécurité

Gagekote 8

www.vpgsensors.com

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Date d'édition: 15/07/2022
Date de la Première Édition: 15/07/2022
Version 2.0

Source :

Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (ED 984)

Remarque :

* : risque de pénétration percutanée

R2 : Toxique pour la reproduction de catégorie 2

8.1.2 valeur limite biologique

| Substance | CAS | Exposure indicator | Limit value |
|-----------|----------|------------------------------|-----------------------|
| Toluène | 108-88-3 | pour le toluène sanguine (a) | 20 µg.L ⁻¹ |
| | | pour le toluène urinaire (b) | 30 µg.L ⁻¹ |

a: avec des prélèvements effectués en fin de semaine et début de poste pour évaluer l'exposition de la semaine de travail

b: avec des prélèvements en fin de journée pour évaluer l'exposition de la journée de travail.

Source: ANSES Valeurs limites d'exposition en milieu professionnel. Évaluation des indicateurs biologiques d'exposition au toluène et fixation de valeurs limites biologiques ou de valeurs biologiques de référence 2011

8.1.3 PNECs et DNELs

Non fixé

8.2 Contrôle de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate. Ou Utiliser des récipients appropriés. Les niveaux de concentrations dans l'atmosphère doivent être contrôlés et en accord avec la limite d'exposition sur le lieu de travail.

Utiliser des systèmes de ventilation anti-étincelles, un équipement antidéflagrant agréé et des systèmes électriques à sécurité intrinsèque.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Des mesures générales d'hygiène pour la manipulation de produits chimiques sont applicables. Éviter tout contact. Ne pas respirer les vapeurs. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. stocker les vêtements de travail séparément. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail.

Les vêtements de protection doivent être spécifiquement sélectionnés pour le lieu de travail, en fonction de la concentration et de la quantité de substances dangereuses manipulées. Il est important de vérifier la résistance des vêtements de protection aux produits chimiques auprès du fournisseur respectif.

Protection des yeux/du visage



porter des lunettes de protection contre les éclaboussures de liquide. Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).

Protection de la peau



Protection des mains:

Porter des gants imperméables (EN374). Changer régulièrement les gants de protection afin de prévenir les problèmes de perméation. Temps de rupture de la matière des gants : voir les informations fournies par le fabricant des gants. Recommandés: PVC / Caoutchouc nitrile

Protection de corps:

Porter des vêtements de protection étanches, incluant des chaussures, une blouse de laboratoire, un tablier ou une combinaison, le cas échéant, pour éviter tout contact avec la peau.

Protection respiratoire

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Le port d'un

Fiche de données de sécurité

Gagekote 8

www.vpgsensors.com

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Date d'édition: 15/07/2022
Date de la Première Édition: 15/07/2022
Version 2.0



Risques thermiques

masque adapté équipé d'un filtre de type A (EN141 ou EN405) peut être approprié.

non applicable

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau. Alerter les autorités compétentes en cas de déversement ou de décharge incontrôlée dans le réseau des eaux usées.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|---|
| État physique | Liquide |
| Couleur | Incolore |
| Odeur | Aromatique |
| Point de fusion et point de congélation | Non fixé |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | 82.2 °C |
| Inflammabilité | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| Limites inférieure et supérieure d'explosivité ou limites inférieure et supérieure d'inflammabilité | Limites d'inflammabilité (Inférieure) (%v/v): 1.6 (air) Limites d'inflammabilité (Supérieure) (%v/v): 11.2 (air) |
| Point éclair | -1°C [Closed cup/Coupe fermée] |
| Température d'auto-inflammation | Non fixé |
| Température de décomposition | Non fixé |
| pH | Non fixé |
| Viscosité, cinématique | <= 20,5 mm ² /s (40 °C; Supposition du worst case) |
| Solubilité | Insoluble dans l'eau. |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau (valeur logarithmique) | non applicable - Mélange |
| Pression de vapeur | 45.4 mmHg |
| Densité et densité relative | 0.88 g/cm ³ (Eau = 1) |
| Densité de vapeur relative | 4 (air = 1) |
| Caractéristiques des particules | Non applicable (Liquide) |

9.2 Autres informations

| | |
|--------------------|--------------------------------|
| Taux d'évaporation | 3.62 (Acétate de n-butyle = 1) |
| Valeur de COV | 592 g/l |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

| | |
|---|---|
| 10.1 Réactivité | Stable dans les conditions normales. |
| 10.2 Stabilité chimique | Stable dans les conditions normales. |
| 10.3 Possibilité de réactions dangereuses | Liquide et vapeurs très inflammables. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent parcourir des distances considérables vers une source d'ignition et de retour de flamme. |
| 10.4 Conditions à éviter | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Conserver à l'abri de la lumière solaire directe. Ne pas utiliser d'outil produisant des étincelles. |
| 10.5 Matières incompatibles | Tenir à l'écart de: Aérosol, Liquide inflammable, Matière comburante (agent oxydant), Corrosif Substances, Acides et Alcalis |
| 10.6 Produits de décomposition dangereux | Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Produits de combustion: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone et Oxydes d'azote. |

Fiche de données de sécurité

Gagekote 8

www.vpgsensors.com

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Date d'édition: 15/07/2022
Date de la Première Édition: 15/07/2022
Version 2.0

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Ingestion

Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: estimé LC50 > 2000 mg/kg p.c. /jour.

Inhalation

Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: estimé LC50 > 20 mg/L. (Vapeur)

Contact avec la peau

Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: estimé LC50 > 2000 mg/kg p.c. /jour.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Mélange: Skin Irrit. 2: H315: Provoque une irritation cutanée.

Toluene Skin Irrit. 2: H315: Provoque une irritation cutanée.

Irritant pour la peau. (Lapin) (Décret (UE) n° 440/2008, annexe B.4)

Source: EU Classification harmonisée; Dossier d'inscription auprès de l'ECHA

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Mélange: Eye Irrit. 2: H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Methyl ethyl ketone Eye Irrit. 2: H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Irritant pour les yeux. (Lapin) (OCDE 405)

Source: EU Classification harmonisée; Dossier d'inscription auprès de l'ECHA

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité

Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Mélange: Repr. 2; H361d: Susceptible de nuire au fœtus. (Inhalation)

Toluene Repr. 2; H361d: Susceptible de nuire au fœtus. (Inhalation)

Toxicité pour le développement: NOAEC= 600 ppm

Source: EU Classification harmonisée; Dossier d'inscription auprès de l'ECHA

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Mélange: STOT SE 3: H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toluene STOT SE 3: H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité chronique par inhalation: NOAEC= 300 ppm (1131 mg/m3)

Source: EU Classification harmonisée; Dossier d'inscription auprès de l'ECHA

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Mélange: STOT RE 2; H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toluene STOT RE 2; H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité chronique par inhalation: NOAEC= 300 ppm (1131 mg/m3)

Source: EU Classification harmonisée; Dossier d'inscription auprès de l'ECHA

Methyl ethyl ketone STOT SE 3: H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Données sur la toxicité par inhalation: NOAEC= 5014 ppm (OCDE 413)

Source: EU Classification harmonisée; Dossier d'inscription auprès de l'ECHA

Danger par aspiration

Mélange: Asp. Tox. 1: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Toluene Asp. Tox. 1: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Viscosité, cinématique: 0.56 mPa s (20 °C)

Source: EU Classification harmonisée; Dossier d'inscription auprès de l'ECHA

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

Fiche de données de sécurité

Gagekote 8

www.vpgsensors.com

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Date d'édition: 15/07/2022
Date de la Première Édition: 15/07/2022
Version 2.0

11.2.2 Autres informations Aucune/aucun

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

| | | |
|------|---|--|
| 12.1 | Toxicité | Mélange: Aquatic Chronic 3; H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| | | Toluene Aquatic Chronic 3; H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. LC50 (96 heures) = 5.5 mg/L (Poissons) NOEC (40jour) = 1.4 mg/L (Poissons) EC50 (48 heures) = 3.78 mg/L (Invertébrés aquatiques) NOEC (7jour) = 0.74 mg/L (Invertébrés aquatiques) EC50 (3 heure) = 134 mg/L (Algae) NOEC (72 heure) = 10 mg/L (Algae) Source: Dossier d'inscription auprès de l'ECHA |
| 12.2 | Persistence et dégradabilité | Aucune information sur le mélange lui-même. |
| | | Toluene Facilement biodégradable. Source: Dossier d'inscription auprès de l'ECHA |
| | | Methyl ethyl ketone Facilement biodégradable. Source: Dossier d'inscription auprès de l'ECHA |
| 12.3 | Potentiel de bioaccumulation | Le produit a un faible potentiel de bioaccumulation. |
| | | Toluene La substance a un faible potentiel de bioaccumulation. Facteur Coefficient de Bioconcentration (FCB): = 90. Log KOW = 2.73 Source: Dossier d'inscription auprès de l'ECHA |
| | | Methyl ethyl ketone La substance a un faible potentiel de bioaccumulation. faible coefficient de partage: n-octanol/eau (en) Source: Dossier d'inscription auprès de l'ECHA |
| 12.4 | Mobilité dans le sol | Le produit devrait être peu mobile dans le sol. (Le produit est essentiellement insoluble dans l'eau.) |
| | | Toluene Une adsorption dans la phase solide du sol est improbable. Koc (20 °C) = 205 Log KOW = 2.73 Source: Dossier d'inscription auprès de l'ECHA |
| | | Methyl ethyl ketone Une adsorption dans la phase solide du sol est improbable. faible coefficient de partage: n-octanol/eau (en). Facilement biodégradable. Source: Dossier d'inscription auprès de l'ECHA |
| 12.5 | Résultats des évaluations PBT et vPvB | Pas classé comme PBT ou vPvB. |
| 12.6 | Propriétés perturbant le système endocrinien | Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères. |
| 12.7 | Autres effets nocifs | Rien de connu |

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

| | | |
|------|---|--|
| 13.1 | Méthodes de traitement des déchets | Éliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux. Déposer les déchets dans un centre de collecte agréé. |
| | Déchets classification selon Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets) | HP 3 Inflammable HP 4 Irritant — irritation cutanée et lésions oculaires HP 5 Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration HP 10 Toxique pour reproduction HP 14 Écotoxique |
| 13.2 | Indications diverses | Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales. |

Fiche de données de sécurité

Gagekote 8

www.vpgsensors.com

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Date d'édition: 15/07/2022
Date de la Première Édition: 15/07/2022
Version 2.0

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

| | ADR/RID | ADN | IMDG | IATA/OACI |
|---|--------------------------------|------------|--|------------|
| 14.1 Numéro ONU ou Numéro d'identification | 1263 | 1263 | 1263 | 1263 |
| 14.2 Nom d'expédition des Nations unies | PAINT | PAINT | PAINT | PAINT |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | 3 | 3 | 3 | 3 |
| 14.4 Groupe d'emballage | II | II | II | II |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Non classé | Non classé | Non classé comme Polluant Marin. | Non classé |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Voir Rubrique: 2 | | | |
| 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | Aucune information disponible. | | | |
| 14.8 Indications diverses | Aucune information disponible. | | | |

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1 Règlements de l'UE

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°
Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]
Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles

Toluene: repertorié (Entrée: 40; 48; 75)
Methyl ethyl ketone: repertorié (Entrée: 40; 75)
P5c Liquides inflammables

Solvant Valeur de COV:

| Valeur de COV %W/W | Temperature | Méthode |
|--------------------|-------------|---------|
| 55 - < 70 | 20 °C | calculé |

Substances cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR) ou hydrocarbures halogénés Valeur de COV:

| Valeur de COV %W/W | Substances | n°CAS |
|--------------------|------------|----------|
| 45 - < 55 | Toluene | 108-88-3 |

Notice explicative sur la limite d'occupation:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un risque présenté par des substances chimiques au poste de travail.

À observer:

15.1.2 Directives nationales
Germany

Classe risque aquatique (WGK)

WGK3 Présente un très grave danger pour l'eau.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique REACH n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Rubrique contenant des révisions ou mises à jour: Classification de la substance / du mélange est mise à jour. Nouveau format du règlement (UE) 2020/878 pour les FDS, toutes les rubriques ont été mises à jour pour inclure les nouvelles données. Veuillez utiliser la FDS avec précaution.

Fiche de données de sécurité

Gagekote 8

www.vpgsensors.com

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Date d'édition: 15/07/2022
Date de la Première Édition: 15/07/2022
Version 2.0

References:

Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS), Classification(s) harmonisée(s) pour Methyl ethyl ketone (n°CAS 78-93-3) et Toluene (n°CAS 108-88-3). Enregistrement(s) ECHA pré-existant Methyl ethyl ketone (n°CAS 78-93-3) et Toluene (n°CAS 108-88-3).

Classification UE: Cette fiche de sécurité a été préparée conformément au règlement CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

| Classification de la substance ou du mélange Selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) | Procédure de classification |
|---|---|
| Flam. Liq. 2; H225 | Données expérimentales |
| Asp. Tox. 1; H304 | Jugement d'expert / Supposition du worst case |
| Skin Irrit. 2; H315 | Calcul du seuil |
| Eye Irrit. 2; H319 | Calcul du seuil |
| STOT SE 3; H336 | Calcul du seuil |
| Repr. 2; H361d | Calcul du seuil |
| STOT RE 2; H373 | Calcul du seuil |
| Aquatic Chronic 3; H412 | Calcul récapitulatif |

LÉGENDE

| | |
|-------|--|
| ADR | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route |
| ADN | Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures |
| CLP | Règlement (CE) n°1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges |
| DNEL | Niveau dérivé sans effet (DNEL) |
| EU | Union européenne |
| EC | Communauté européenne |
| ECHA | Agence européenne des produits chimiques |
| EN | Norme européenne |
| EC50 | Concentration avec effet; 50 % |
| HSE | directeur de la santé et de la sécurité |
| IATA | International Air Transport Association |
| ICAO | Organisation de l'aviation civile internationale |
| IMDG | Marchandises dangereuses dans le transport maritime international |
| IMO | International Maritime Organization |
| LC50 | Concentration létale provoquant 50% de mortalité dans la population testée |
| LD50 | Dose létale provoquant 50% de mortalité dans la population testée |
| LTEL | Valeurs limites d'exposition à long terme |
| NOAEC | Concentration sans effet nocif observé |
| NOEC | Concentration sans effet observé |
| OECD | Organisation de Coopération et de Développement Économiques |
| PBT | Persistant, Bioaccumulable et Toxique |
| PNEC | Concentration prédite sans effet |
| REACH | Enregistrement, Évaluation, Autorisation et Restriction des produits chimiques |
| RID | Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses |
| TWA | Valeur d'exposition moyenne pondérée |
| STEL | Valeur limite d'exposition à court terme |
| vPvB | très Persistant et très Bioaccumulable |
| UK | Royaume-Uni |
| UN | Organisation des Nations unies |
| VOC | Composés organiques volatils |

Classification des dangers / Code de classification:

Flam. Liq. 2; Liquide inflammable Catégorie 2
Asp. Tox. 1; Toxicité par aspiration Catégorie 1

Skin Irrit. 2; Peau Effet irritant Catégorie 2
Eye Irrit. 2; œil Effet irritant Catégorie 2

Mention(s) de Danger

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315: Provoque une irritation cutanée.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Fiche de données de sécurité

Gagekote 8

www.vpgsensors.com

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Date d'édition: 15/07/2022
Date de la Première Édition: 15/07/2022
Version 2.0

STOT SE 3; Toxicité spécifique pour certains organes cibles —
Exposition unique STOT un. Catégorie 3
Repr. 2; Toxicité pour la reproduction Catégorie 2
STOT RE 2; Toxicité spécifique pour certains organes cibles —
Exposition répétée STOT rép. Catégorie 2
Aquatic Chronic 3; Danger pour l'environnement aquatique, Chronique,
Catégorie 3

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H361d: Susceptible de nuire au fœtus.

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de formation : Il est recommandé de prendre en considération les procédures d'utilisation, ainsi que l'exposition potentielle des utilisateurs, afin de déterminer si un haut niveau de protection est nécessaire.

Dégagements de responsabilité

Les informations contenues dans ce document ou fournies à des utilisateurs par d'autres moyens sont considérées comme exactes et sont données en toute bonne foi. Il est de la responsabilité des utilisateurs de s'assurer de l'adéquation du produit à leur propre application particulière. VISHAY MEASUREMENTS GROUP GMBH ne donne aucune garantie quant à l'aptitude du produit à un usage particulier et toute garantie ou condition implicite (légale ou autre) est exclue, sauf dans la mesure où l'exclusion est empêchée par la loi. VISHAY MEASUREMENTS GROUP GMBH n'accepte aucune responsabilité pour perte ou dommages (autre que celui résultant de la mort ou des blessures corporelles causées par un produit défectueux, si elle est avérée), résultant du recours à cette information. Liberté sous brevets, droits d'auteur, dessins et modèles ne peuvent pas être pris en charge.

Disclaimer

ALL PRODUCTS, PRODUCT SPECIFICATIONS AND DATA ARE SUBJECT TO CHANGE WITHOUT NOTICE.

Vishay Precision Group, Inc., its affiliates, agents, and employees, and all persons acting on its or their behalf (collectively, "VPG"), disclaim any and all liability for any errors, inaccuracies or incompleteness contained herein or in any other disclosure relating to any product.

The product specifications do not expand or otherwise modify VPG's terms and conditions of purchase, including but not limited to, the warranty expressed therein.

VPG makes no warranty, representation or guarantee other than as set forth in the terms and conditions of purchase. **To the maximum extent permitted by applicable law, VPG disclaims (i) any and all liability arising out of the application or use of any product, (ii) any and all liability, including without limitation special, consequential or incidental damages, and (iii) any and all implied warranties, including warranties of fitness for particular purpose, non-infringement and merchantability.**

Information provided in datasheets and/or specifications may vary from actual results in different applications and performance may vary over time. Statements regarding the suitability of products for certain types of applications are based on VPG's knowledge of typical requirements that are often placed on VPG products. It is the customer's responsibility to validate that a particular product with the properties described in the product specification is suitable for use in a particular application. You should ensure you have the current version of the relevant information by contacting VPG prior to performing installation or use of the product, such as on our website at vpgsensors.com.

No license, express, implied, or otherwise, to any intellectual property rights is granted by this document, or by any conduct of VPG.

The products shown herein are not designed for use in life-saving or life-sustaining applications unless otherwise expressly indicated. Customers using or selling VPG products not expressly indicated for use in such applications do so entirely at their own risk and agree to fully indemnify VPG for any damages arising or resulting from such use or sale. Please contact authorized VPG personnel to obtain written terms and conditions regarding products designed for such applications.

Product names and markings noted herein may be trademarks of their respective owners.

Copyright Vishay Precision Group, Inc., 2014. All rights reserved.